

START-UP & PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Par Djiya Stéphane

Consultant ADWIZ

674 13 87 30/695 51 07 85

djiyastephane@yahoo.fr

Question ?



AU FAIT, C'EST QUOI UNE START- UP ?

littéralement :

« société qui démarre »?

« jeune pousse »?

Des critères pour désigner une start-up ?

Ce n'est ni l'âge, ni la taille, ni le secteur d'activité, qui font d'une entreprise une start-up, mais **les trois conditions** suivantes :

- 1) la perspective d'une **forte croissance**,
- 2) l'usage d'une **technologie nouvelle**, et
- 3) le besoin d'un **financement** (massif), par des **levées de fonds**.

Patrick Fridensón

*historien des entreprises et directeur d'études à l'Ecole des
hautes études en sciences sociales (Ehess)*

Technologie nouvelle = Innovation !

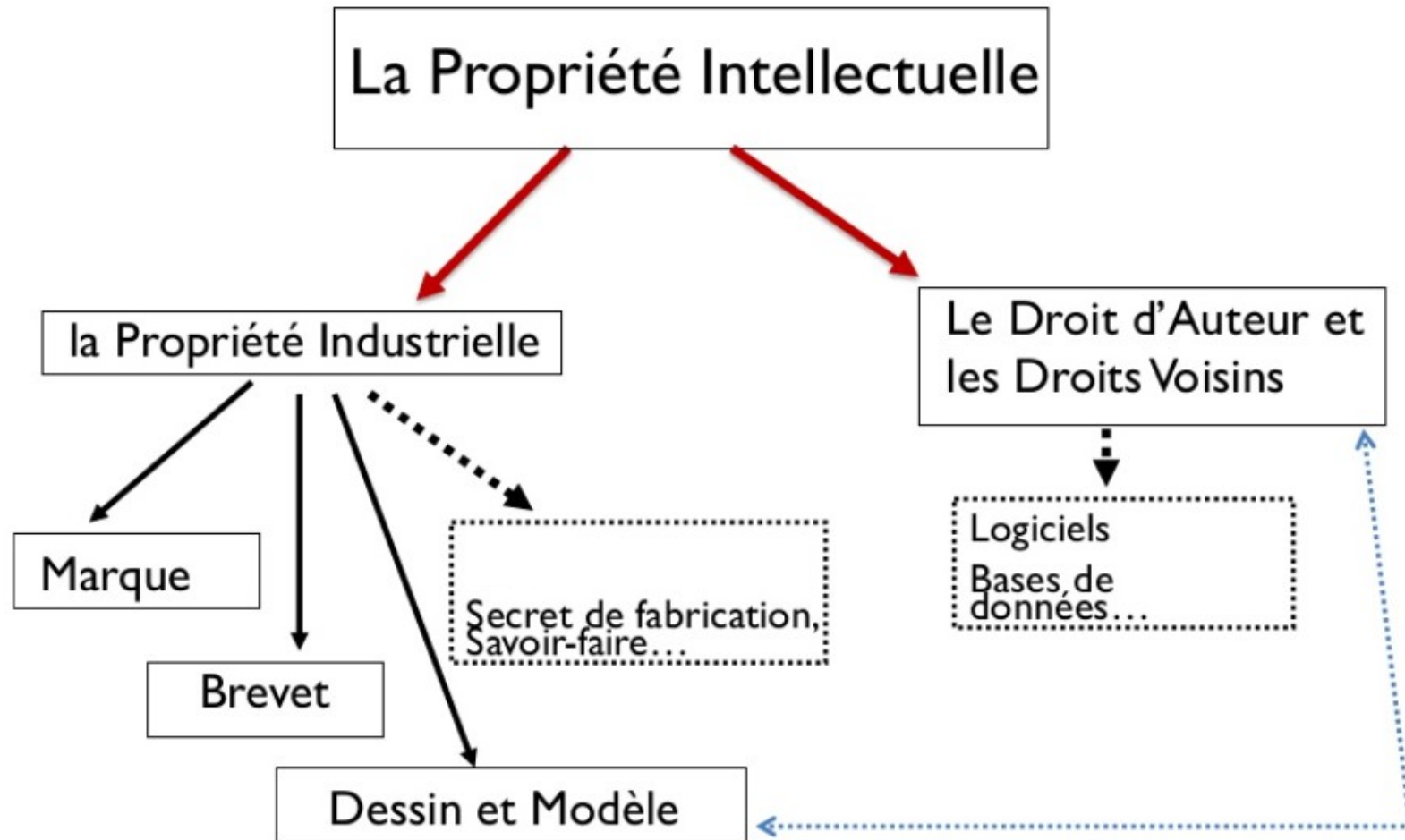


Innovation = solution technique à une problème technique

PENSEZ VOUS AVOIR UNE INNOVATION A VALORISER?

(Donnez nous juste le titre)

Aperçu introductif sur la PI



Problématique et intérêts



- Le financement et la protection de l'invention
- L'équilibre entre la protection de l'apport et le besoin de valorisation
- Rentabiliser
 - ▣ Monopole pour un retour sur investissement
- Accroître la valeur de l'entreprise
 - ▣ Valorisation financière
 - ▣ Valorisation de son image
- Organiser les relations concurrentielles
 - ▣ (franchises, licences, cessions, coexistences, interdire,...)
 - ▣ Pouvoir de négociation

Points des échanges



1. Quoi protéger – Objet de la protection
2. Comment protéger – Différents outils?
3. Quand protéger et par qui ?
4. Pourquoi - La valorisation et la défense des droits Propriété intellectuelle et Start-Up?

1. Quoi protéger – Objet de la protection



- Efforts d'analyse et de recherche d'élément protégeable
- Souvent « décortiquer » le concept et l'innovation
- Exclusion de principe de la protection d'un concept
- Difficultés à déterminer l'objet de la protection
 - Un signe de reconnaissance
 - Une innovation technique
 - L'effort de création visuelle
 - Un savoir-faire...

2. Comment protéger – Différents outils?

- Notions clefs – Propriété industrielle

- Un véritable titre de propriété

- Principe du dépôt / de l'enregistrement

Un titre de propriété industrielle s'acquiert auprès d'un Office national, régional, ou international de Propriété Industrielle par un dépôt ou un enregistrement.

- Principe de territorialité- Le titre est nécessairement délimité géographiquement.

- Durée limitée

- Un droit d'interdire et non un droit de faire

3- Comment – Outils de protection



□ **Brevets**

Ils protègent les caractéristiques techniques d'une invention (dispositif ou procédé).

□ **Marques**

Elles protègent un signe d'identification associé à des produits ou des services.

□ **Dessins et modèles**

Ils protègent l'aspect esthétique d'une création

3- Comment – Outils de protection

□ **Brevets**

□ Conditions pour l'obtention d'un titre

- Une invention
- Nouvelle
- Impliquant une activité inventive
- Susceptible d'application industrielle

Le brevet est délivré à l'issue d'une procédure d'examen.

□ Durée de protection : 20 ans au maximum

Le brevet doit être maintenu par le paiement d'annuités.

3- Comment – Outils de protection

□ **Marques**

□ Conditions de validité pour l'obtention d'un titre La marque :

- Doit pouvoir être représentée graphiquement
- Doit être distinctive des produits et des services
- Ne doit être ni générique, ni descriptive, ni trompeuse
- Ne doit pas porter atteinte à des droits antérieurs (marques, dessins & modèles, droits d'auteurs, IG, dénominations sociales, noms de domaine, etc.)
- Ne doit pas porter atteinte aux bonnes mœurs, ni être contraire à l'ordre public
- Ne doit pas comporter de drapeaux, armoiries, etc.

□ La marque est obtenue à l'issue d'une procédure d'enregistrement.

□ Durée de protection : infinie

La marque doit être renouvelée tous les 10 ans

3- Comment – Outils de protection

- ❑ **Dessins et modèles**
 - ❑ Conditions de protection
 - ❑ Nouveauté
 - ❑ Caractère propre
 - ❑ Sans fonction technique
 - ❑ Caractère apparent
 - ❑ Un dessin ou un modèle est obtenu à l'issue d'une procédure d'enregistrement.
 - ❑ Durée de protection : 25 ans maximum
- Le dessin ou modèle doit être prorogé tous les 5 ans.

3- Comment – Outils de protection



□ **Droit d'auteur (Espace OAPI-loi nationales)**

Il protège les créations

□ originales

□ portant l'empreinte de la personnalité de leur auteur

□ quels que soient leur nature et leur mérite

Durée de protection : vie de l'auteur et 70 ans après son décès

3. Quand et par qui ?

Timing et titularité ?



□ Question essentielle du moment de la démarche de protection.

- Le budget
- La communication au public
- Les démarches de levée de fonds et la crédibilité

3. Quand et par qui ?

Timing et titularité ?

□ **Réflexions sur l'identité du titulaire : Les régimes légaux d'attribution**

- Droits d'auteurs (spécificité du logiciel)
- Brevets – inventeur et inventions de salariés

Etude de cas : partenariat public / privé

3. Quand et par qui ?

Timing et titularité ?

□ Résultats de la réflexion :

- Dépôt en nom propre et mise à disposition contractuel : intérêt et risque
- Dépôt au nom de la société : la solution préférée par les investisseurs
- L'hypothèse de l'apport en nature

4. Pourquoi – Valorisation et défense des droits

□ Valorisation d'un brevet :

- Importance du brevet, de l'innovation dans le secteur concerné (combien les concurrents seraient ils prêts à payer pour utiliser mon invention?)

- La taille du marché, le cout de sa fabrication et le prix de revente (touche un large public ou une petite partie), quel est le besoin pour un tel produit, combien de gens sont susceptibles d'en avoir besoin, d'y avoir recours? L'obsolescence prévisible du produit, sous quels délais? -

4. Pourquoi – Valorisation et défense des droits

□ Valorisation d'un brevet (suite) :

- La durée de validité du brevet
- investissements à faire, le retour sur investissements ne pourra pas se faire dans un tel délai, d'autre part il est probable que les concurrents ont déjà conçu une technologie équivalente voire supérieure..
- Ce que rapporte déjà son exploitation (en se basant sur une satisfaction normale des besoins du marché avec ce brevet) et jusqu'à l'expiration du brevet, les licences concédées, son potentiel, on capitalise alors les redevances des licences jusqu'à la fin du brevet

4. Pourquoi – Valorisation et défense des droits

- **Valorisation d'une marque** (différente selon que la marque a été exploitée ou non) :
 - Ne pas confondre prix d'une marque et prix d'un projet associé
 - Frais liés à son dépôt (recherches d'antériorités et dépôts) - La force / validité de la marque (distinctivité)
 - Etude des données financières historiques et prévisionnelles de la marque
 - Taux de croissance, importance de la marque dans la décision d'achat, potentiel de développement, capacité de l'entreprise à valoriser la marque, - La marque est-elle susceptible de générer des revenus dans d'autres domaines? Potentiel d'internationalisation?
 - Par comparaison avec des cessions de marques se rapprochant de notre marque
 - Caractère innovant des produits marqués, leur bon rapport qualité prix, Produits de licences, notoriété de la marque

4. Pourquoi – Valorisation et défense des droits



Il appartient au propriétaire du titre de faire valoir ses droits. Plusieurs actions possibles

- Opposition
- Action en contrefaçon sur la base d'un titre ou d'un droit d'auteur
- Action en revendication de propriété
- Action en concurrence déloyale
- Mesures provisoires d'interdiction
- Retenues en douane*
- Action pénale

REFERENCES

1. <https://www.inpi.fr/fr/internationales/start-la-propriete-intellectuelle-un-atout-indispensable-pour-vous-developper-l-international-focus>
2. <https://fr.slideshare.net/Via-innova/startup-et-proprit-intellectuelle>
3. <https://www.oapi.int>
4. <https://www.youtube.com/watch?v=6O8yN13aT>
[OA](#)
- 5.



MERCI